

Les obligations de lutte contre le blanchiment applicable à l'entremise immobilière

OBJECTIFS

- Appréhender le cadre légal et réglementaire tracfin dans sa globalité
- Comprendre les différentes obligations applicables dans le cadre de l'activité d'entremise et les sanctions applicables
- Savoir déterminer les situations à risques et les démarches à déclencher

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tous les professionnels – et leur collaborateurs - pratiquant l'entremise immobilière (agent immobilier, agents commerciaux, conseiller immobiliers, ...)

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels ou en groupes.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire).

INTERVENANT

Aline BOSSARD, juriste et formatrice en droit immobilier, diplômée notaire, professeure ICH

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant
- Dispositif non certifiant



Dates

6 décembre 2022

Durée

3h30 de formation

Lieu

Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes

Horaires

13h30-17h00

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation

Tarifs

200 euros

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 6 participants
Maximum : 25 participants

Formation également proposée en Intra-entreprise

Contact

Pôle Immobilier
Elina FENELON
Assistante de formation
02 40 16 46 28
e.fenelon@cnam-paysdelaloire.fr

PROGRAMME

I - Les sources légales (code monétaire et financier)

II – Les obligations

- L'obligation de vigilance (classifications et évaluation des risques, ...)
- L'obligation de déclaration (qui, quand, quoi, comment ?)
- L'obligation de mise en place des mesures de contrôle interne et de gestion des risques

III - Les contrôles et sanctions

- DGCCRF
- Commission nationale des sanctions (CNS)

IV – Exemples et cas pratiques issus de situations réelles sanctionnées par la CNS

Pour aller plus loin

- Comprendre et mettre en œuvre le décret « tertiaire » et ses arrêtés d'application, 7h
Le 25 octobre 2022
- Le séminaire de l'ICH Ouest, 14h
Journée d'actualité, 17 nov. 2022
L'ensemble immobilier, 18 nov. 2022

Points forts de la formation

- Formation assurée par un professionnel de la formation et experte en immobilier

Taux de satisfaction

Ce programme n'a pas encore bénéficié d'évaluation